



Programme

AVOT OUBANIM

Parachat Bé'houkotai 5784

**Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants****🕒 1 HEURE**

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

🍷 1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

🎁 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Chapitre 25, verset 29

PARACHA**Ce Passouk commence par : "Lorsqu'un homme achètera une maison dans une ville entourée de murailles."**

Il est mentionné dans un passage où la Torah parle des **lois concernant celui qui achète une maison** :

- dans une ville entourée de murailles ;
- dans une ville qui n'est pas entourée de murailles.

Elle dit qu'une ville est considérée comme entourée de murailles si celles-ci ont été **construites avant elle**.

? Pourquoi ?

Car, dans ce cas, tous les habitants de la ville savent que toute leur **sécurité est due à la muraille**. Et, sans elle, ils

ne s'y seraient jamais installés.

Par contre, lorsque la ville est construite avant la muraille, les habitants s'y installent bien qu'il n'y ait pas de muraille, et montrent donc ainsi qu'ils ne comptent pas sur elle. Ils la considèrent simplement comme un élément qui ajoute de la sécurité.

Sur les mots de *Chir Hachirim Ani 'Homa* ("Je suis une muraille), les *'Hakhamim* disent (*Guemara Pessa'him 87a*) que c'est la Torah qui a dit cela. Qu'elle est **comme une muraille qui nous protège**. Car sans elle, les Juifs ne

Suite page suivante


PARACHA SUITE

peuvent pas vivre en sécurité.

Avant de s'installer en Égypte avec sa famille, Ya'akov Avinou a envoyé Yéhouda y construire un *Beth Hamidrach*, pour montrer que la Torah

n'est pas juste un supplément de sécurité. Elle est **indispensable à la sécurité**. Sans elle, il n'y a pas d'installation possible.

C'est Rabbi Moché Mordékhai Epstein qui explique cela.

HALAKHA

Choul'han 'Aroukh, chapitre 493, Halakha 4



Le *Choul'han 'Aroukh* dit qu'entre *Pessa'h* et *Chavou'ot*, à partir du coucher du soleil, les **femmes ont l'habitude de ne pas travailler**.

Le *Michna Beroura* précise que cette règle **concerne aussi les hommes**.

? Pourquoi interrompre son travail à ce moment-là ?

Le *Michna Beroura* explique qu'à partir du coucher du soleil, on s'occupait **d'enterrer les élèves de Rabbi 'Akiva** qui étaient décédés pendant le 'Omer. Tout le monde était occupé avec cela et, par conséquent, personne ne travaillait.

D'après le *Tour*, c'est au **coucher du soleil que commence la Mitsva de compter le 'Omer**. Et les mots *Chéva' Chabbatot* employés à son sujet (au lieu des termes *Chéva' Chavou'ot*, plus fréquents pour dire "Sept semaines") indiquent qu'il y a, dans le 'Omer, une notion de Chabbath, d'arrêt du travail.

? Jusqu'à quelle heure s'arrêter ?

D'après la première raison, il faut s'interrompre **plusieurs heures** (le temps des enterrements) ; et d'après la deuxième, on pourra **retravailler dès qu'on aura compté le 'Omer**.

Cependant, après le 33ème jour du 'Omer, on pourra recommencer à travailler dès qu'on aura compté le 'Omer. On n'aura plus besoin d'attendre plusieurs heures car ces jours-là, il n'y avait plus d'enterrement d'élèves de Rabbi 'Akiva.

? De quels travaux s'agit-il ?

Le *Kaf Ha'haim* explique qu'il s'agit de **travaux longs et complets**, mais pas de travaux de cuisson, ou du simple nettoyage de la maison.

Effectivement, Rav Nissim Karélits explique qu'il est interdit de s'installer de manière fixe pour entreprendre un travail : s'asseoir pour écrire une lettre, s'installer pour laver le linge... Mais il est permis, par exemple, **d'écrire quelques mots ou faire la vaisselle**.

Le *Choul'han 'Aroukh Harav* écrit qu'il est possible que les femmes qui ne comptent pas le 'Omer doivent s'arrêter de travailler toute la nuit, pour respecter la notion de Chabbath qu'il y a dans le 'Omer.

MICHNA

Ben 'Azai dit : "Cours vers une *Mitsva* facile **comme pour une *Mitsva* importante**. Et sauve-toi de la *Avéra*. Car la récompense d'une *Mitsva* est une *Mitsva*, et la sanction d'une *Avéra* est une *Avéra*."



Explication : Même si une *Mitsva* te semble légère, empresses-toi de l'accomplir avec joie et avec zèle, comme lorsque tu fais une *Mitsva* qui te semble importante.

Et même si une *Avéra* te semble légère, pas si grave que cela, sauve-toi ; éloigne-toi d'elle.

On remarque que, dans la *Michna*, Ben 'Azai a utilisé le mot "légère" pour la *Mitsva*, et pas pour la *Avéra*. Car certaines *Mitsvot* paraissent plus difficiles que d'autres à accomplir ; alors que pour les *Avérot*, lorsqu'un homme est **pris par ses envies**, toutes les *Avérot* lui semblent légères.

Il est important de courir pour une *Mitsva*, même petite. Car une *Mitsva* en entraîne une autre. Et dès qu'on **entre dans le monde des *Mitsvot***, même par la plus petite des portes, on veut en faire d'autres.

De même, une *Avéra* en entraîne d'autres. Et celui qui en fait une, même petite, sera attiré vers d'autres, plus graves, comme l'indique un commentaire de la *Guemara* sur le *Passouk* "**Heureux l'homme qui n'est pas allé dans le conseil des méchants**, et qui ne s'est pas tenu dans le chemin des fauteurs, et qui ne s'est pas assis dans l'assemblée des moqueurs" (*Téhilim* 1,1) : il ne faut pas aller, sinon on finit par se tenir, s'asseoir et se moquer.

Le *Midrach* dit qu'un homme ne doit avoir de regrets pour une faute commise par inadvertance que parce que cette

faute a ouvert en lui une **petite porte qui le mènera vers une faute volontaire**. Et, de même, il doit se réjouir sur une *Mitsva* qu'il a faite sans faire exprès que parce que celle-ci l'amènera à faire des *Mitsvot* volontairement.

Lorsqu'une personne fait une *Mitsva*, **Hachem lui donne l'occasion d'en faire d'autres** ; Il l'aide à cela, pour le récompenser grandement. Et lorsqu'elle fait une *Avéra*, sa première sanction est d'être entraîné vers d'autres *Avérot*. Ce n'est pas qu'Hachem l'aide à cela, mais Il lui "ouvre la porte" qui donne à sa **nouvelle nature l'occasion de s'exprimer**.

Ceci ressemble au cas d'un acheteur de pétrole ou de parfum : lorsqu'il veut telle quantité de pétrole, le vendeur lui indique le tonneau ou celui-ci se trouve, pour qu'il puisse se servir tout seul, car il ne veut pas avoir sur lui l'odeur de pétrole ; mais lorsqu'il s'agit de parfum, le vendeur va chercher lui-même la quantité voulue par l'acheteur, pour s'imprégner de sa bonne odeur.

Au sujet des mots "la récompense d'une *Mitsva* est une *Mitsva*", le *Bartenoura* explique que la **joie qu'on éprouve à faire une *Mitsva*** est une *Mitsva* en soi ; et qu'on sera donc récompensé pour elle aussi.

De même, concernant une *Avéra*, il dit qu'une personne qui fait une *Avéra* est sanctionnée non seulement pour **l'interdit qu'elle a transgressé**, mais aussi pour le **plaisir qu'elle a éprouvé** en la transgressant.

Iyov, chapitre 4, versets 1 à 21

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Le premier des trois amis de Iyov s'appelait Elifaz *Hatémani*.

D'après Rachi, il s'agit du fils de 'Essav qui, par le fait d'avoir **grandi dans l'entourage d'Avraham**, a eu le *Roua'h Hakodech* (un certain niveau de prophétie) qui lui a permis d'expliquer à Iyov qu'il se trompait dans l'interprétation de ce qu'il lui arrivait.

Elifaz a dit à Iyov :

"Il n'est **pas convenable de rompre une relation sincère avec Hachem** dès que Celui-ci nous éprouve.

Tu as été le premier à critiquer ceux qui se permettaient de parler contre Hachem, et à renforcer ceux qui étaient

faibles dans leur Émouna en Lui (en leur expliquant qu'Hachem gère tout et que, parfois, ce qui arrive est une punition pour ce qu'on a commis).

Toutes les personnes que tu as renforcé ont fait *Téchouva*, et reconnu que tu avais raison.

Si tu craques à cause d'une difficulté, c'est comme si, auparavant, tu n'étais fidèle à Hachem que parce que tout allait bien pour toi, mais **pas par crainte ou amour de Lui**.

Essaye de te rappeler que des gens droits ont néanmoins beaucoup souffert dans leur vie, et des **gens mauvais ont**

Suite en page 5



CHOFTIM PROPHÈTES

Le groupe de guerriers de la tribu de Dan a **quitté la maison de Mikha**. Mais comme ces hommes craignaient d'être poursuivis/attaqués, ils ont mis devant eux leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux et les charrettes contenant leurs effets personnels. Ainsi, en cas d'attaque, eux-mêmes (les guerriers) **pourraient lutter**, pendant que les autres personnes avanceraient.

Et c'est, en quelque sorte, ce qu'il s'est passé : peu après le départ des hommes de Dan, Mikha et sa famille ont compris ce qu'il s'était passé. Mikha a appelé à l'aide les gens de son village, et ils ont **poursuivi les hommes de Dan**.

Lorsqu'ils étaient assez proches d'eux, ils les ont appelés.

Les hommes de Dan se sont retournés vers eux, et ils ont dit à Mikha (qui était en tête du groupe qui poursuivait) : "Qu'as-tu à crier tellement ? Pourquoi as-tu réuni cette foule pour nous poursuivre ?"

Mikha a répondu : "**Vous avez pris toute l'œuvre de mes mains** : la statue que j'ai fabriquée. Et même mon Cohen, vous l'avez pris avec vous ! Et vous me demandez ce que j'ai contre vous ?!"

Ils ont dit : "On te donne un conseil : ne crie pas trop, et ne t'énerve pas. Il y a parmi nous des gens excités et très coléreux qui s'emporent pour un rien. Ils **risquent de t'attaquer**, toi et ta troupe. Et il serait dommage de provoquer votre mort."

Puis ils ont tourné le dos à Mikha et ont continué leur route.

Mikha, abasourdi, a renoncé à les poursuivre, car il a bien compris qu'ils étaient **bien plus forts**. Il est rentré chez lui et eux ont continué leur chemin.

Ils sont arrivés dans la ville de Laïch, qui s'appelle aussi Léchem. A l'entrée de cette ville, ils ont trouvé une **Pierre précieuse**, qui s'appelle aussi Léchem, qui fait partie du pectoral du Cohen *Gadol*, et qui est la pierre de la tribu de Dan.

Cela leur a indiqué qu'ils sont arrivés dans le territoire qui leur étaient destinés.

Les gens de Léchem étaient tranquilles, et n'ont

opposé aucune résistance aux hommes de la tribu de Dan. Ceux-ci les ont attaqués à l'épée, et ont brûlé la ville.

? Le *Radak* demande : Pourquoi ont-ils brûlé la ville dans laquelle ils voulaient s'installer ?

Il donne plusieurs explications :

- ils ont voulu, ainsi, **détourner l'attention des habitants de la guerre**, qui ne savaient plus à quoi accorder la priorité (gagner la guerre ou éteindre le feu) et qui, dans leur panique, n'ont réussi à faire aucun des deux ;
- ce village était **plein d'idoles** et il fallait donc le "nettoyer" (eux-mêmes, lorsqu'ils ont pris la statue de Mikha, avaient une bonne intention : servir Hachem avec. Mais c'était quand même interdit).

Personne ne s'est levé pour sauver les gens de Laïch, qui n'avaient fait d'alliance avec aucun autre peuple, et qui étaient dans une vallée où personne ne venait s'aventurer.

Les gens de Dan ont reconstruit la ville, s'y sont installés et l'ont nommée Dan (**du nom de leur ancêtre**, fils de Ya'akov *Avinou*).

Ils ont érigé la statue qu'ils ont prise de Mikha.

Le texte nous donne enfin le nom du Lévi qui les accompagnait : Yonathan, fils de Gerchon, fils de Ménaché.

En vérité, Gerchon était le fils de Moché *Rabbénou*. Mais, par respect pour celui-ci, le texte dit "Ménaché" au lieu de "Moché" (c'est-à-dire qu'un *Noun* a été intercalé, pour **modifier légèrement le prénom de Moché**, et épargner ainsi de la honte à celui-ci).

Ce Yonathan et ses descendants sont restés *Cohanim* de la tribu de Dan jusqu'à que, 400 ans plus tard, à l'époque de 'Eli Hachohen, le ***Michkan Chilo* soit exilé**.

En Israël, il y avait donc, en quelque sorte, deux *Michkan* :

1. le ***Michkan officiel***, pour Hachem, qui se trouvait à Chilo ;
2. et ce ***Michkan parallèle***, qui était aussi pour Hachem mais de manière illégale.

HISTOIRE

Rav Its'hak El'hanan Spector, le Rav de la ville de Kovna, était **entièrement dévoué à chaque membre de sa communauté.**

Il allait à pied, de maison en maison, pour ramasser de l'argent pour les nécessiteux.

Une fois, un riche qui venait de faire faillite l'a sollicité. Il le suppliait de l'aider à **retrouver une situation stable**, avant que les gens sachent qu'il s'était tellement appauvri.

Le Rav lui a promis de faire son possible.

Il a demandé à l'un des notables de la communauté de se joindre à lui, pour **solliciter les gens riches de la ville**, sans révéler le nom de l'homme qui venait d'être ruiné.

Ils ont tapé à plusieurs portes. À un moment, ils sont arrivés chez un homme particulièrement riche, généreux et désireux de donner de la *Tsedaka*.

Rav Its'hak El'hanan a dit : "Nous venons ramasser de l'argent pour un homme qui a eu un revers de fortune."

Le riche a demandé : "De qui s'agit-il ?" Mais le Rav a dit qu'il ne voulait **pas révéler son nom**.

Le riche était pourtant **prêt à donner une somme considérable** en échange de cette information. Et l'accompagnateur du Rav semblait vraiment espérer que celui-ci la révèle... Mais le Rav a tranché : "Désolé,

je ne peux pas."

Le riche a alors doublé, et même **quadruplé la somme** qu'il avait proposée. Et là, l'accompagnateur du Rav a carrément dit à celui-ci : "Ce serait de la **folie de refuser !** Avec une telle somme, la situation financière de l'homme serait rétablie, et nous n'aurions plus besoin de continuer à chercher de l'argent pour lui !" Mais le Rav n'a pas voulu révéler l'identité de l'homme appauvri, car la **dignité d'un être humain valait plus à ses yeux que tout l'or et l'argent** du monde.



Face à une telle sincérité, l'homme riche a demandé à parler en privé au Rav. Et, en pleurs, il lui a dit : "Moi aussi, j'ai perdu toute ma fortune il y a quelques jours. Je voulais vous en parler, mais j'ai eu peur qu'alors, ma situation soit connue de tous, et qu'il me soit donc très difficile de la rétablir. Maintenant que je vois **l'importance que vous accordez à l'honneur de chacun**, je voudrais s'il vous plaît vous demander : pourriez-vous m'aider ?"

Le Rav a accepté. Il a eu deux gros dossiers à traiter. Mais, *Baroukh Hachem*, il y est arrivé !

SUITE

KÉTOUVIM

HAGIOGRAPHES

Suite de la Page 3

été récompensés dans ce monde, mais **ne recevront pas leur salaire éternel** dans l'autre monde.

Tu as bien vu que le *Tsadik* finit par se relever, et le *Racha'* par être sanctionné : et donc que, même lorsque les deux sont **nés sous le même astre**, il n'ont **pas le même sort**. Par conséquent, **tout dépend donc d'Hachem**, et pas des astres.

Avant de venir te voir, j'ai reçu une prophétie dans mon sommeil. Un ange m'a dit : "Un homme peut-il prétendre

être **plus juste qu'Hachem**, Lui donner des leçons sur la manière de guider les événements, être plus pur que Son Créateur ?

N'est-ce pas qu'un homme droit ne peut pas prendre les mêmes décisions pour une personne bonne et pour une personne mauvaise ? À plus forte raison qu'Hachem ne fait pas cela !

Même les anges auxquels Hachem a donné un certain pouvoir n'existent pas par eux-mêmes. Ils ont besoin de **l'influence d'Hachem pour exister**.

Un homme est si fragile. Comment pourrait-il prétendre avoir plus raison qu'Hachem ?"

Question

Mordehai est propriétaire d'un magasin dans le centre-ville de Jérusalem.

Une nuit, à la suite d'un problème non identifié, l'alarme du magasin se met à retentir, et en quelques minutes, **tout le voisinage est réveillé**. Un des voisins appelle alors Mordehai et lui demande de venir éteindre l'alarme qui les empêche de dormir. Mordehai lui dit alors qu'il habite à trois quarts d'heure de route et qu'il ne peut pas venir de si loin en pleine nuit.

Le voisin lui dit alors qu'il doit coûte que coûte venir éteindre l'alarme qui les empêche de dormir, et que s'il ne vient pas, il sera obligé de **casser la fenêtre du magasin** afin de pouvoir éteindre l'alarme. Mordehai n'étant quand même pas venu, le voisin brise la fenêtre et arrête l'alarme. Mordehai demande maintenant au voisin le **remboursement de la fenêtre cassée**.

GUEMARA



Sa réclamation est-elle acceptable ?

A toi !

- Baba Kama 28a depuis Ta Chéma' Chor Chéala jusqu'à Vélo Chamto
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 156, 2
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 383, 2

RÉPONSE

Comme indiqué dans le *Choul'han 'Aroukh*, un bruit excessif constitue un préjudice qui oblige celui qui en est **responsable à le faire cesser**. D'autre part, la *Guemara* mentionne le cas d'un taureau montant sur un autre et le mettant en danger de mort : dans cette situation, le propriétaire du taureau menacé a le droit de le tirer de sous le taureau agresseur, **même si cela entraîne la chute et la mort du taureau agresseur**.

La raison à cela est que pour empêcher un dommage, et à plus forte raison pour arrêter un dommage présent, on a le **droit d'endommager la cause du dommage, s'il n'y a pas d'autre choix**.

Dans notre cas aussi, puisqu'il n'avait pas d'autres choix, le voisin avait le **droit de casser la fenêtre pour arrêter le bruit**, il ne lui incombera donc pas de rembourser la fenêtre brisée.

CHMIRAT
HALACHONE
en histoire

Le Rambam nous enseigne : "Parler avec excès de choses dénuées de sens peut conduire à parler négativement des autres." (Michné Torah, Hilchot Toumat Tsara'at 16, 10)

LE CAS DE
LA SEMAINE

'Hanna s'apprête à révéler à Dina un secret sans importance que Dvora lui a confié.

QUESTION

'Hanna peut-elle révéler le secret de Dvora à Dina ?

Réponse



'Hanna n'a pas le droit de révéler le secret de Dvora. Il est **interdit de révéler des secrets** qu'on nous a confiés, même si aucun préjudice ne peut en résulter.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎️ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉️ avotoubanim@torah-box.com